

# Lisez-moi V3.02.002 – Juillet 2024



## V.3.02.002 / 5 juillet 2024

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.002 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (fenêtre de messagerie, document PDF...) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

### ► Rattachement de bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
  
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.



## PARAMETRAGE

### ► Cotisation AGS

Le taux de cotisation AGS a été mis à jour (0.25%) au 1er juillet 2024.

## ► Contrat CDI inclusion

Le contrat CDI inclusion est développé.

The screenshot displays the 'Impact Employé - Gestion des contrats' application. The main window is titled 'Impact Employé - Gestion des contrats'. It features several sections: 'Informations sur la période' with a date field set to 21/07/2024; 'Caractéristiques du contrat' with fields for 'Date Contrat' (21/07/2024), 'Type contrat' (Saisie), 'Salaire net' (0.00), and 'Mod. aversée' (0.00%); 'Informations contrat' on the right with a list of checked items including 'Age minimum', 'Age maximum', 'Durée d'inscription max.', 'Durée inscription min.', 'Durée du contrat max.', 'Durée min.', and 'Durée maximum'; and 'Paramétrage d'...' at the bottom with 'Risque AT' (0.00) and 'Taux' (1.00). A central 'EMPLCI' window is open, showing a list of contract types with 'CDI inclusion' selected.

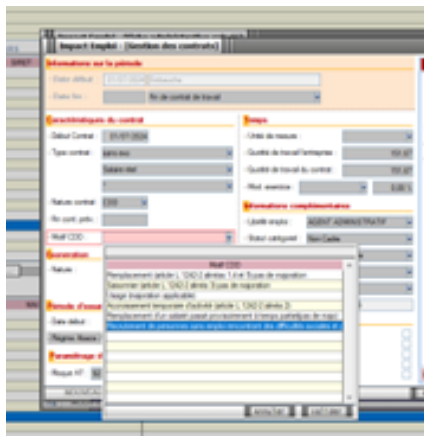
## ► Contrat CDD Saisonnier sans 1% formation

Le contrat CDD Saisonnier sans 1 % formation est développé.

The screenshot displays the 'Impact Employé - Gestion des contrats' application. The main window is titled 'Impact Employé - Gestion des contrats'. It features several sections: 'Informations sur la période' with 'Date début' (21/07/2024) and 'Date fin' (Fin de contrat de travail); 'Caractéristiques du contrat' with 'Date Contrat' (21/07/2024), 'Type contrat' (Saisie), 'Salaire net' (151.67), and 'Mod. aversée' (0.00%); 'Informations contrat' on the right with a list of checked items including 'Age minimum', 'Age maximum', 'Durée d'inscription max.', 'Durée inscription min.', 'Durée du contrat max.', 'Durée min.', and 'Durée maximum'; and 'Paramétrage d'...' at the bottom with 'Risque AT' (0.00) and 'Taux' (1.00). A central 'EMPLCI' window is open, showing a list of contract types with 'CDD saisonnier' selected.

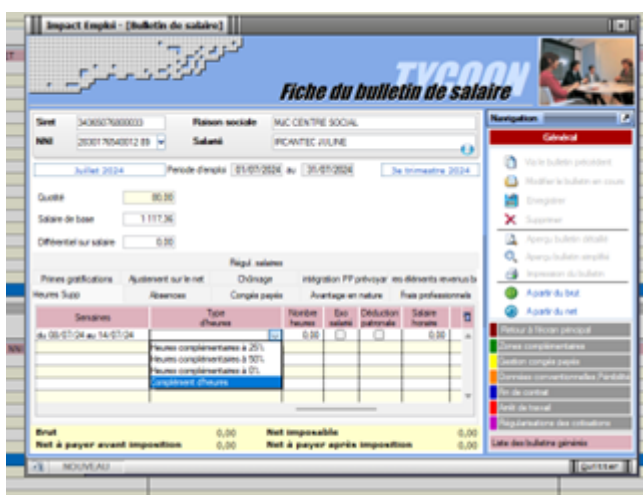
## ► Nouveau motif de CDD

Un nouveau motif de CDD a été développé - recrutement de personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.



## ► Complément d'heures

Pour ajouter un complément d'heures dans le cadre d'un contrat relevant de la CCN du sport ou de l'animation, il convient de les déclarer dans l'onglet heures supplémentaires.



## ► Champ civilité

Le champs civilité est ouvert à la modification.

## ► Affichage France Travail

L'attestation fin de contrat a été actualisée avec l'en-tête France Travail.





## EXTRACTIONS DE DONNEES

### ► OIG ZRR

Une requête est développée pour identifier les employeurs situés dans des zones de revitalisation rurale (OIG ZRR), en vue d'adapter les modalités de déclaration suite à la mise en place des OIG ZFRF au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Elle se nomme 66- Salarié-OIG en ZRR

Si la requête n'est pas visible à l'écran, il faut s'assurer que le **mode image en bas à gauche soit bien coché**.



[RETOUR  
SOMMAIRE](#)

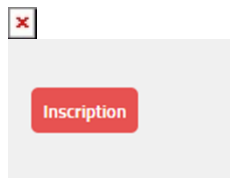


## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



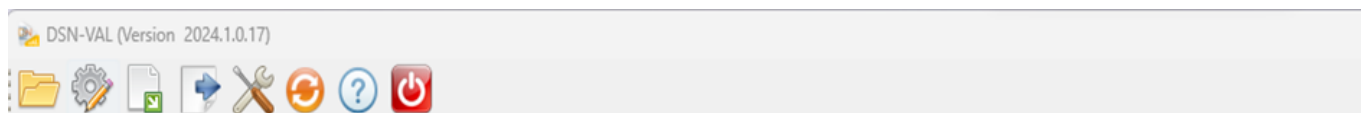
### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.17** :



**Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS

---

## [Gestion des flux DSN – Cycle de paie](#)



## Fiche Pratique – Gestion des flux DSN – Cycle de paie



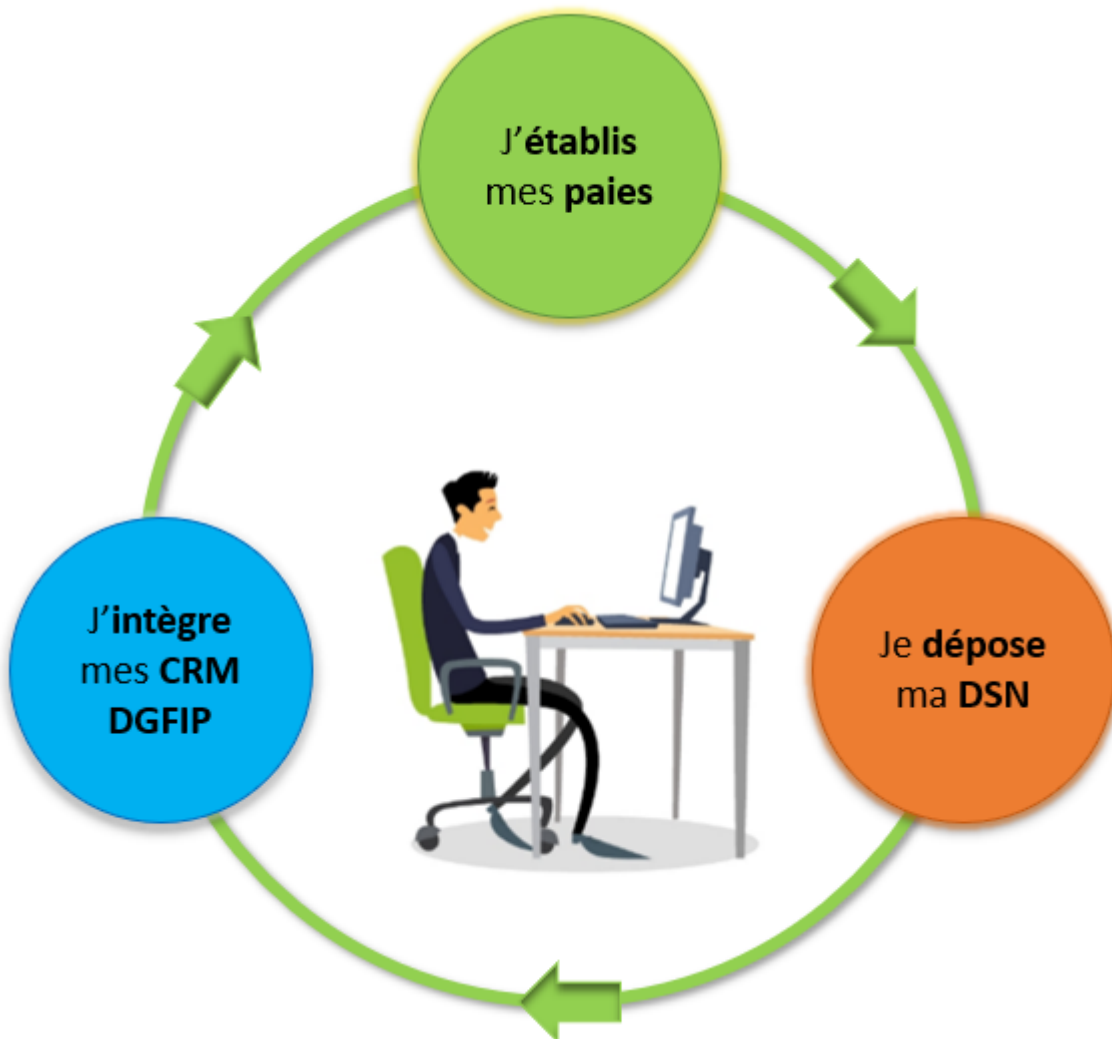
---

### Sommaire :

- [Gestion des flux DSN : le cycle de paie](#)
- [Zoom sur ... J'établis mes paies](#)
- [Zoom sur... Je dépose ma DSN](#)
- [Zoom sur... Je fiabilise mes données](#)

### ► Gestion des flux DSN : le cycle de paie

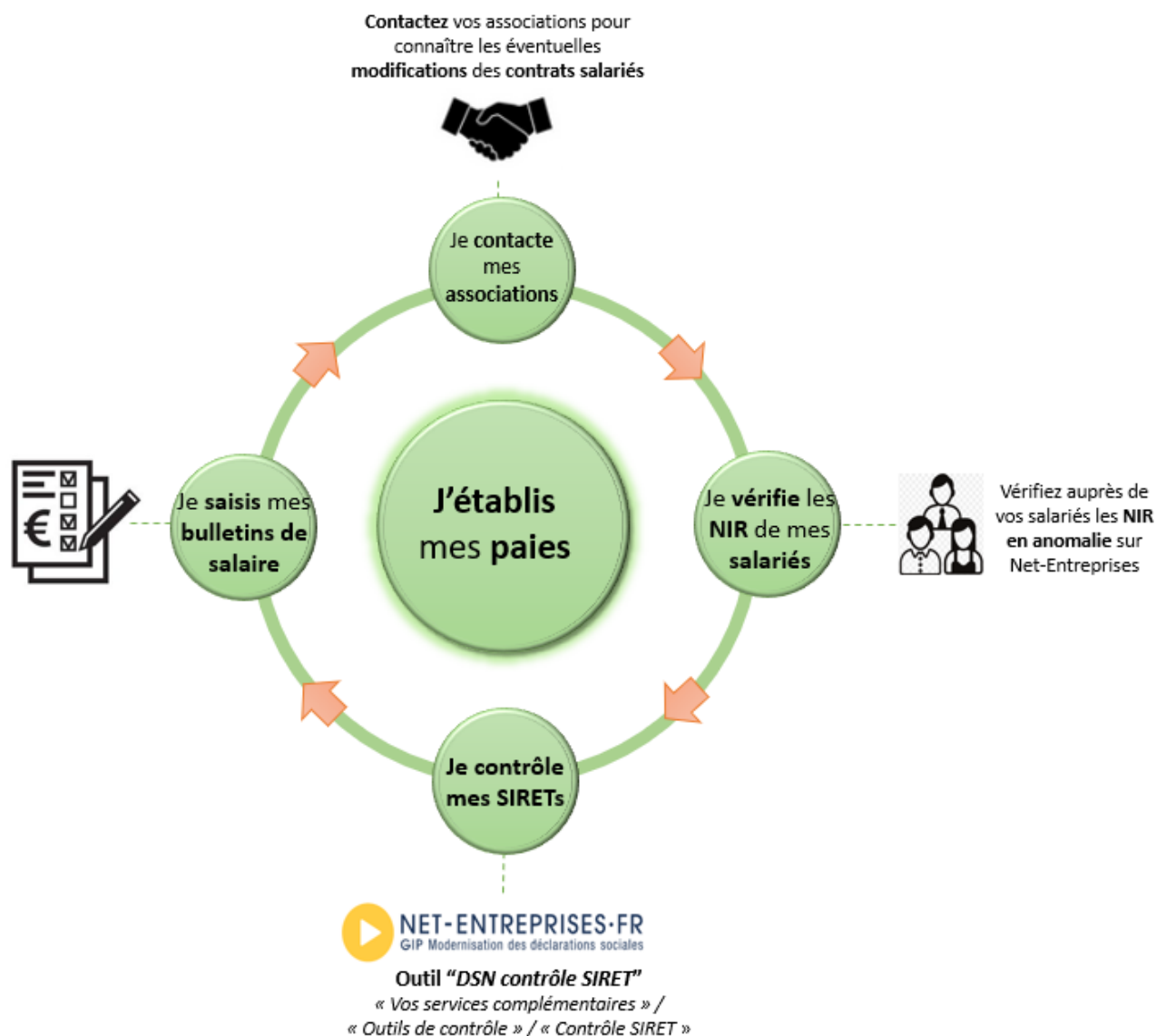
Afin de clarifier le cycle de la gestion des flux DSN, vous trouverez ici les schémas récapitulant les actions à effectuer chaque mois via le logiciel Impact emploi ET via Net-entreprises pour garantir la transmission des données exactes liées à la protection sociale de vos salariés aux organismes concernés.



**Actions à répéter chaque mois**

[RETOUR  
SOMMAIRE](#)

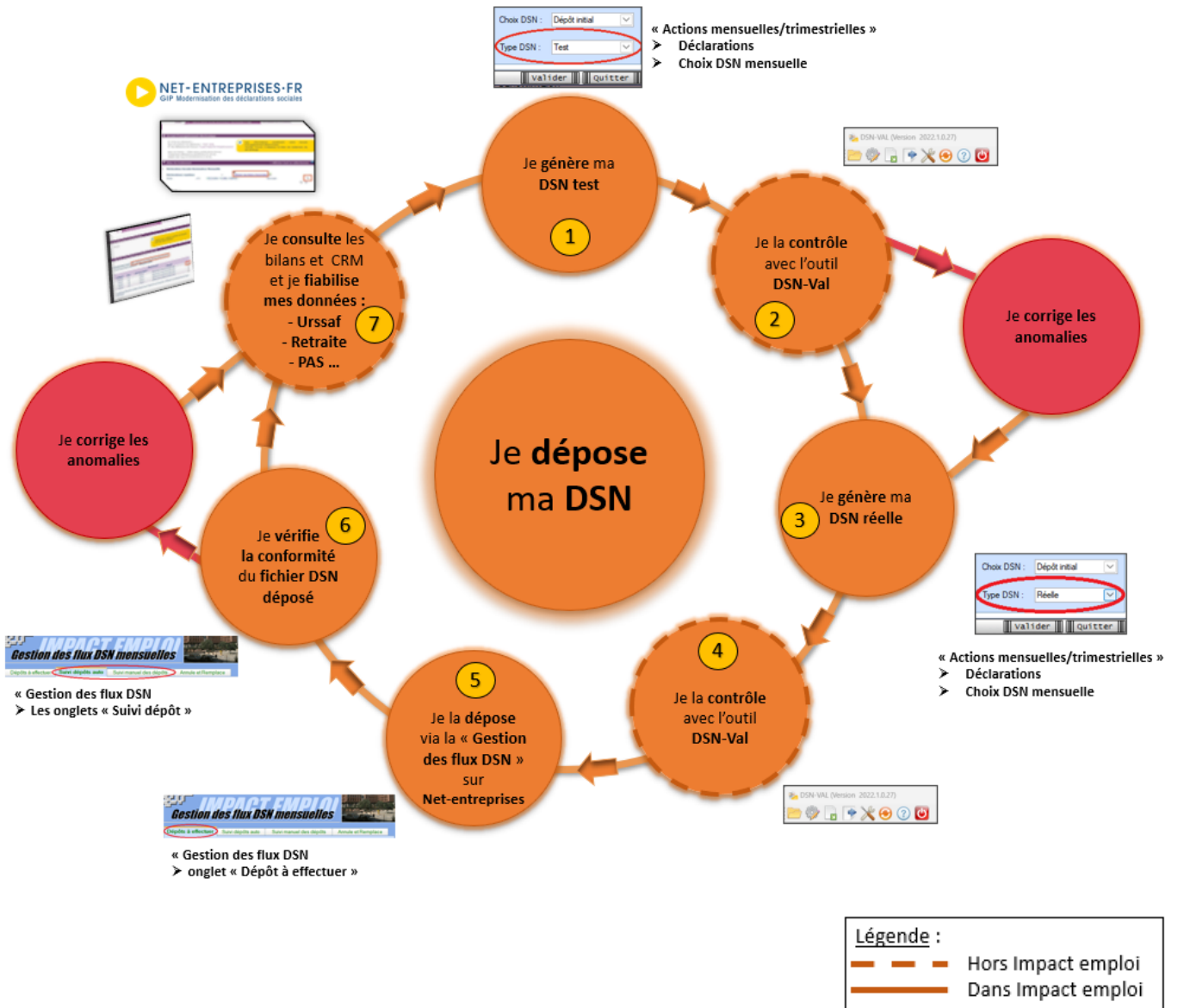
► Zoom sur... J'établis mes paies



## Actions à répéter chaque mois



► **Zoom sur... Je dépose ma DSN**



## Actions à répéter chaque mois

Etape	Où ?	Action
1	IEA	Je génère ma DSN Test.
2	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Test » avec l'outil DSN-Val.
3	IEA	Je génère ma DSN Réelle.
4	DSN-Val	Je contrôle ma « DSN Réelle » avec l'outil DSN-Val.
5	Net-entreprises	Je dépose la « DSN Réelle » via la « Gestion des flux » sur Net-entreprises.
6	IEA	Je vérifie la conformité du fichier « DSN Réelle » déposé.
7	Net-entreprises	Je consulte les bilans de conformité et CRM et je fiabilise mes données : Urssaf, Retraite, PAS..

## ► Zoom sur... Je fiabilise mes données

Ce paragraphe détaille l'étape <sup>7</sup> du cycle **Je dépose ma DSN** : la fiabilisation des données.

### ► Préambule

Vérifier la disponibilité des **Comptes-Rendus Métiers (CRM)** et les bilans sur le tableau de bord de Net-entreprises.

Dès que le retour est disponible, il est nécessaire d'analyser son contenu et corriger les éventuelles anomalies.

### ► Comment accéder aux Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilans ?

Pour consulter les Comptes Rendus Métiers (CRM) et les bilans sur le tableau de bord de Net-entreprises, suivez ces étapes :

1. **Connexion** : Connectez vous à votre compte sur [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr).
2. **Accès au tableau de bord DSN** : Une fois connecté, accédez au tableau de bord DSN (Déclaration Sociale Nominative).



3. **Sélection de la DSN** : Cliquez sur la DSN pour laquelle vous voulez consulter les CRM et bilans.

4. **Consultation des CRM et bilans** : Cliquez sur l'icône de loupe en face de chaque dépôt pour consulter les différents bilans et CRM mis à disposition par les organismes de protection sociale.

Ces étapes vous permettront de vérifier les informations transmises et de corriger les éventuelles anomalies.

► **Quels sont les différents Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilans mis à disposition sur Net-entreprises ?**

Voici les principaux Comptes-Rendus Métiers (CRM) et bilan mis à disposition selon l'organisme sur Net-Entreprises :

<b>Organisme / Administration</b>	<b>CRM mis à disposition</b>
<b>Agirc Arrco</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le compte rendu métier de type synthèse</li> <li>• Le CRM de type notification</li> <li>• Les écarts mentionnés par exemple sur les erreurs de plafond doivent être analysés et s'il y a lieu la correction effectuée en paie</li> </ul>
<b>Assurance maladie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de non reconstitution du signalement</li> <li>• Si le CRM porte une anomalie relevant de la responsabilité de l'employeur, le signalement doit être corrigé ou une DSI IJ opérée pour garantir le droit du salarié</li> </ul>
<b>Administration fiscale – DGFIP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compte rendu métier nominatif (CRM nominatif)</li> <li>• Compte rendu métier financier (CRM financier)</li> </ul>
<b>CNAV</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan d'identification des salariés (BIS) : les cas où le BIS retourne un autre NIR que celui déclaré ou un NIR à la place d'un NTT déclaré doivent être corrigés pour la paie du mois suivant</li> <li>• Contrôles inter déclarations (CID)</li> </ul>
<b>France Travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de non reconstitution du signalement – si le signalement n'est pas possible compte tenu des données mensuelles antérieures, une AED doit être faite</li> <li>• Attestation employeur rematérialisée (AER)</li> </ul>
<b>Prévoyance, mutuelle et délégataires de gestion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de traitement de l'Institut de Prévoyance (IP) et/ou de la mutuelle concernée</li> </ul>
<b>Urssaf</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bilan de traitement Urssaf : les écarts de taux et d'assiette doivent être corrigés dans la DSN du mois suivant sur la période d'afférence</li> </ul>

Dans ce tableau, les CRM avec des anomalies critiques pour les droits des salariés sont suivis des éléments clés à traiter.

## ► La Fiabilisation

### ◦ Données retraites

Pour fiabiliser les données relative à la retraite, consultez la [Fiche Pratique « Accéder au tableau de bord de l'AGIRC ARRCO »](#).

### ◦ Données DGFIP

Vous disposez d'une aide pour la fiabilisation de vos données fiscales via la [Fiche Pratique « Gestion des flux DSN / PAS – Cycle de paie »](#).

### ◦ Données Urssaf

Vous pouvez les récupérer via le site [Net-entreprises.fr](http://Net-entreprises.fr) ou via l'espace individuel [Urssaf.fr](http://Urssaf.fr).

La [Fiche Pratique « Accéder au tableau de bord DSN de l'URSSAF »](#) est à votre disposition pour vous aider à fiabiliser vos données sociales.

## ► Pour en savoir plus ...

- [La vidéo sur le tableau de bord de la DSN réalisée par Net-entreprises](#)



---

## Lisez-moi V3.02.001 – Mai 2024



### **V.3.02.001 / 16 mai 2024**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.02.001 d'Impact emploi association.

---

## Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

#### ► Rattachement de bulletin

**RAPPEL** : Le rattachement des bulletins à la DSN suivante (bouton 'statuer') est réservé :

- aux bulletins de régularisation
- au nouveau bulletin lorsque l'employeur vous prévient d'une embauche tardive après l'échéance du dépôt DSN.

Dans tous les autres cas, vous devez **IMPERATIVEMENT déposer une DSN pour chaque employeur**, même si la date est dépassée.



## PARAMETRAGE

### ► CCN Eclat (IDCC 1518 )

Le taux de cotisation Frais de santé – socle de base a été mis à jour (valeur 0.97 %) au 1er mai 2024.

### ► DFS frais professionnel

Les pourcentages d'abattement ont été mis à jour pour :

- les intermittents et techniciens du spectacle

Une nouvelle ligne a été ajoutée pour les techniciens cadre :

Caractéristiques du contrat	Temps
- Début Contrat : 01/06/2024	- Unité de mesure :
- Type contrat : sans exo	- Quotité de travail l'entreprise :
Bases artiste du spectacle au réel	- Quotité de travail du contrat :
	- Mod. exercice :
- Nature contrat :	

EMPLOI

- Musicien
- Artiste Lyrique
- Torero Employeur en France
- Artiste de Cirque
- Sans abattement (cas général)
- Torero Employeur Hors de France
- Abattement frais pro 19%
- Abattement frais pro 23%

Exonération
- Nature :

Période d'essai
- Date début :
- Régime Alsace /

Paramétrage d
- Risque AT : 0,00

- Vol à voile

L'abattement se calcule désormais au taux de 28% sur le BP.

Il apparaît dans la gestion du contrat avec le libellé « abattement frais pro ».



## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ► DSN – FCAP – CCN 1285

La déclaration FCAP en DSN est développée.

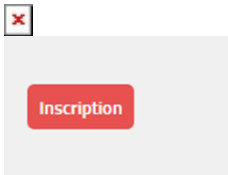


## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.12** :



**Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse** est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**

---

## Lisez-moi V3.01.007 – février 2024



### **V.3.01.007 / 19 février 2024**

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.007 d'Impact emploi association.

---

#### **Sommaire :**

- [Informations importantes](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

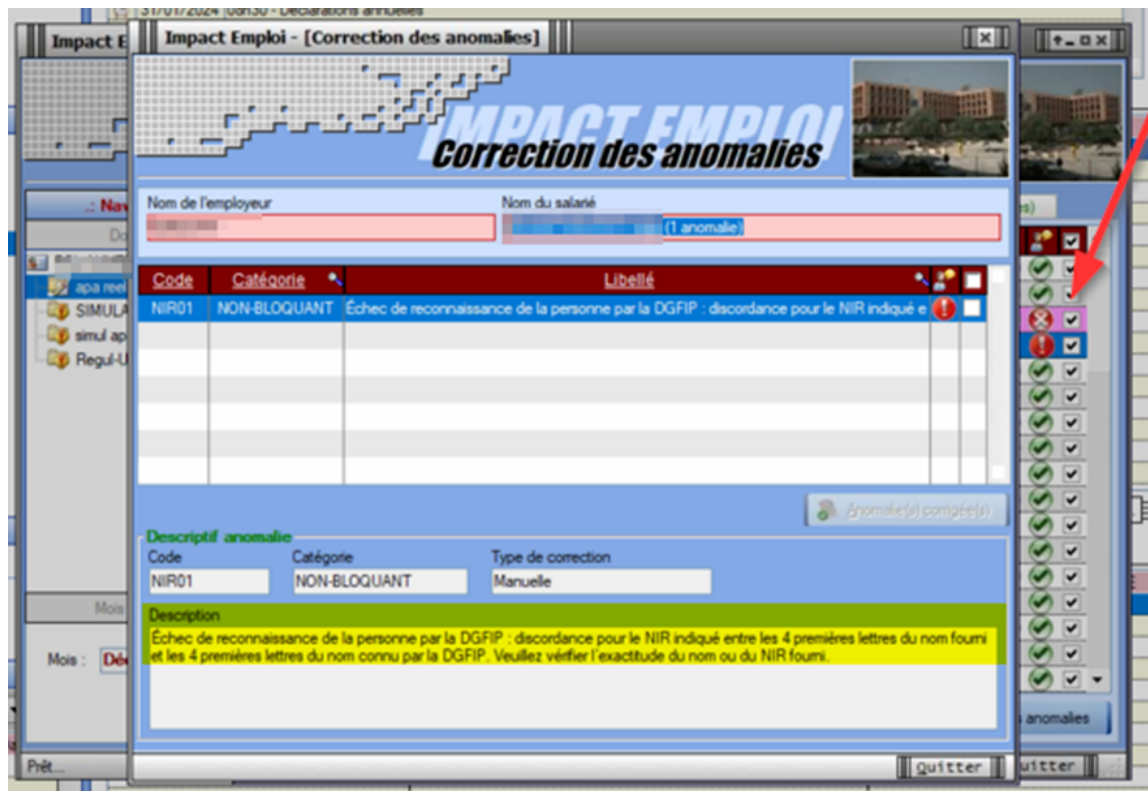
### ► Récupération CRM PAS

Si vous rencontrez des anomalies pour récupérer les taux PAS.

1/ Vérifiez que vous avez effectué entièrement la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace avant de récupérer vos taux PAS à partir du 23 du mois.

2/ Si une croix rouge s'affiche, devant l'employeur au niveau de l'onglet CRM nominatif (anomalies), c'est que l'individu n'est pas reconnu.

3/ Visualisez l'anomalie et procédez à sa correction. Une fiche pratique est à votre disposition pour corriger les anomalies individus : [ici](#)



Il est indispensable de consulter l'ensemble des CRM sur le tableau de bord DSN des déclarants.

Les **écarts** présentés dans le **CRM identité** doivent être **traités en priorité**.



## PARAMETRAGE

### ► CCN Eglise (IDCC 5017)

La **valeur du point** a été mise à jour (**10.52**), au 1er janvier 2024.

### ► CCN Organisme de tourisme (IDCC 1909)

La **valeur du point** a été mise à jour (**1.23**), au 1er janvier 2024.

## ► CCN Acteurs du lien social et familial (IDCC 1261)

Un champs supplémentaire « **Pesée** » a été ajouté dans l'onglet « **Informations complémentaires** » au niveau de la **Fiche administrative du salarié**.

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

**IMPACT EMPLOI**  
*Fiche administrative du salarié*

NNI : [ ] 91 ... Nom : [ ] Prénom : raoul  
Employeur (Siret - RS) : [ ] - Archivé : Non

Convention collective Informations complémentaires Informations DSN

Supprimer l'information Nouvelle information Modifier l'information

- Date de début : [ ] - Date de fin : [ ] - Pesée : [ ]  
- Niveau : [ ] - Coefficient : [ ] - Indice de départ : [ ]  
0,000 % - Pts d'ancienneté : [ ]  
 calculée avec salaire de base  
 distincte sur le bulletin de paie  
- Autres pts : [ ] - Taux horaire : [ ] - Pts min conventionnel : [ ]  
- Groupe : [ ]  
- Horaire hebdomadaire :  <= 10H  > 10H et < 24H  => 24H

Navigation

**Général**

Créer un salarié :  
 Fiche vide

Modifier un salarié :  
Ouvrir  
Enregistrer

Gestion employeur :  
Liste des salariés  
Multi-employeurs

Retour à l'écran principal  
Convention collective  
Gestion des contrats  
Caisses sociales  
Coordonnées bancaires / Salaires  
Informations complémentaires  
Formulaires types liés à l'emploi

Liste des bulletins  
Historique des messages

MODIFICATION Quitter

## ► CCN Sport (IDCC 2511)

Le paramétrage du contrat « **Frais de santé labellisé** » a été mis à jour sur la base du taux de 0.87 % réparti en 0.435/0.435.



**DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE**

## ► DSN – Bloc 56

La correction du fichier lors de l'intégration de bulletins de régularisation est effectuée.



## AUTRES DECLARATIONS

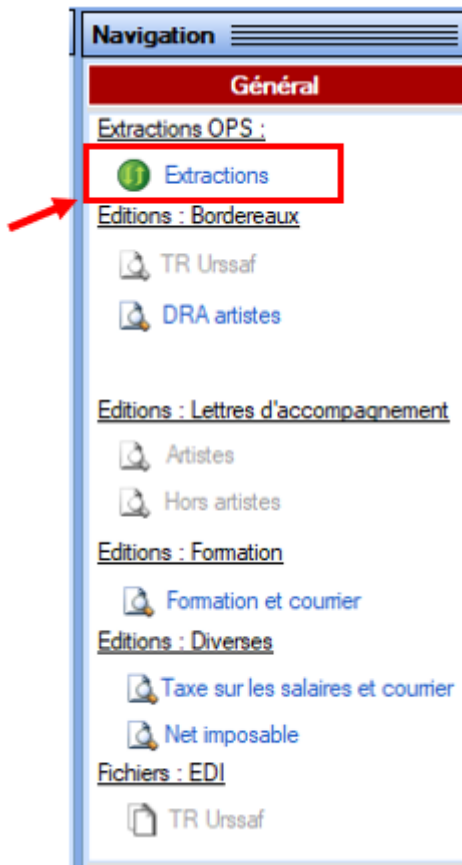
### ► Formation professionnelle 2023

Les bordereaux d'aides au remplissage pour la formation professionnelle 2023 sont disponibles dans cette mise à jour.

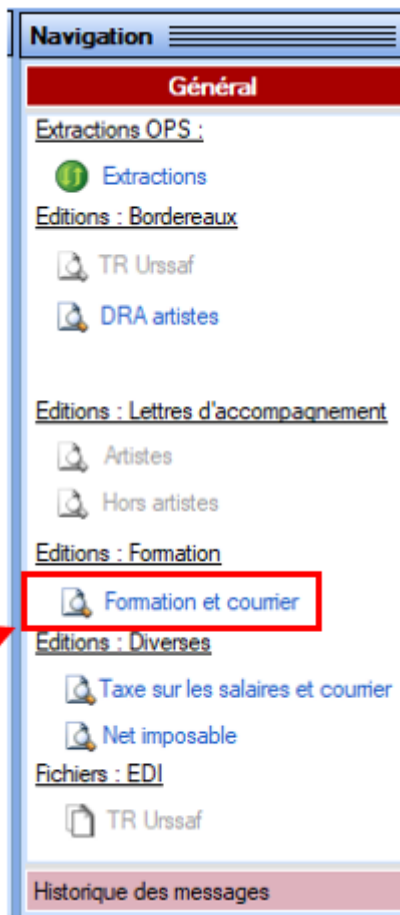


La déclaration et le paiement des contributions de formation professionnelle est à effectuer avant le **01/03/2024** sur le site de l'OPCO dont dépend l'association.

- Pour les obtenir : Onglet "*Actions mensuelles/trimestrielles*" / "*Déclarations*" / "*Annuelles*" / « *Extractions* » :



- Éditez ensuite les **aides au remplissage** en cliquant sur « **Formation et courrier** » :

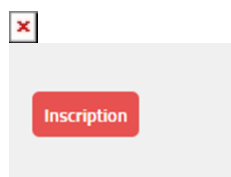


## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

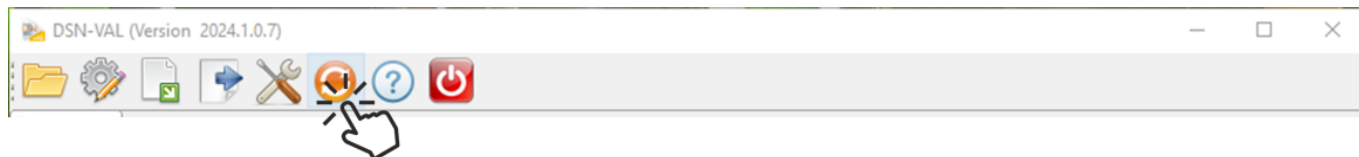
Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).




## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2024**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2024.1.0.7** :



 **Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN


### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse est** : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

 Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.





## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Modifier les informations administratives du salarié](#)
- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



---

[Lisez-moi V3.01.006 – 12 janvier 2024](#)



L'équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2024 !

---

## Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



## INFORMATIONS IMPORTANTES

### ► Dépôt DSN

L'onglet de dépôt de la DSN 2024 sera ouvert à partir du 25 janvier 2024.

## ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

## ► Maquette bulletin de salaire

La maquette du bulletin connaît quelques modifications. La principale porte sur le pavé **Imposition** et le pavé **Cumul annuel en bas de bulletin**.



## BULLETIN DE SALAIRE

### ► Saisie des IJSS Temps Partiel Thérapeutique

Au niveau du **Motif d'arrêt**, ajout de deux sélections :

- Tps partiel thérapeutique suite AT (Accident du travail)
- Tps partiel thérapeutique suite MP (Maladie professionnelle)

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

## TYCOON Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: MJC [REDACTED]  
 NNI: [REDACTED] 58 Salarié: [REDACTED] lise

Janvier 2024 Période d'emploi: 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67  
 Salaire de base: 2 082,50  
 Différentiel sur salaire: 0,00

Arêt de travail Reprise du travail **IJ Sécurité Sociale** IJ Prévoyance

Arêt du	Arêt au	Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	Type
01/01/2024	31/01/2024	Maladie Accident de trajet Accident de travail ou de service Adoption Maladie professionnelle Maternité Paternité et accueil de l'enfant Temps partiel thérapeutique <b>tps partiel thérapeutique suite AT</b> <b>tps partiel thérapeutique suite MP</b>			

Brut: 2 082,50 Net imposable: 1 675,01  
 Net à payer avant imposition: 1 516,65 Net à payer après imposition: 1 494,87

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 05/12/2023

Au niveau du **Type d'arrêt**, ajout d'une sélection : **IJSS TPT AT/MP imposable**

Pour rappel  $Montant Pas = 50\% \text{ des IJSS brutes} - 3,8\% \text{ CSG déductible} = (IJSS \text{ net} / 0,933) / 2 * 0,9620$

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

## TYCOON Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: MJC [REDACTED]  
 NNI: [REDACTED] 58 Salarié: [REDACTED] lise

Janvier 2024 Période d'emploi: 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67  
 Salaire de base: 2 082,50  
 Différentiel sur salaire: 0,00

Arêt de travail Reprise du travail **IJ Sécurité Sociale** IJ Prévoyance

Arêt du	Arêt au	Motif d'arrêt	Type	Montant IJ Ne
01/01/2024	31/01/2024	Tps partiel thérapeuti	<b>IJSS TPT AT/MP imposable</b>	0,0

Brut: 2 082,50 Net imposable: 1 675,01  
 Net à payer avant imposition: 1 516,65 Net à payer après imposition: 1 494,87

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 05/12/2023

## ► Données conventionnelles

L'onglet « **Données conventionnelles** » s'est enrichi pour saisir des **données salariales** de plusieurs conventions :

### CCN ALISFA :

Ajout des **5 primes** avec report sur 'Bulletin suivant' :

- Salaire additionnel
- Acquisition compétences palier 1
- Acquisition compétences palier 2
- Acquisition compétences palier 3
- Indemnité de maintien

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

**TYCOON**  
*Fiche du bulletin de salaire*

Siret: 4200507000000 Raison sociale: CENTRE SOCIAL  
NNI: 15 Salarié: CAE test

Janvier 2024 Période d'emploi: 01/01/2024 au 31/01/2024 1er trimestre 2024

Quotité: 8.83  
Salaire de base: 0.00  
Différentiel sur salaire: 0.00

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Ancienneté d'entreprise		0,00	01/01/2024	
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaire additionnel		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		0,00	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024	

Brut: 0,00 Net imposable: 0,00  
Net à payer avant imposition: 0,00 Net à payer après imposition: 0,00

Navigation: Général  
Via le bulletin précédent  
Modifier le bulletin en cours  
Enregistrer  
Supprimer  
Aperçu bulletin détaillé  
Aperçu bulletin simplifié  
Impression du bulletin  
A partir du brut  
A partir du net  
Retour à l'écran principal  
Zones complémentaires  
Gestion congés payés  
Données conventionnelles, Pénibilité  
Fin de contrat  
Arrêt de travail  
Régularisations des cotisations  
Liste des bulletins générés

NOUVEAU Bulletin généré en Inconnu Rattachement Création 04/01/2024 Quitter

Une fiche pratique est à votre disposition pour saisir vos paies de janvier : [FP ALISFA](#)

### CCN FEHAP :

Ajout des **3 primes** avec report sur « Bulletin suivant » :

- Prime Ségur

- Prime décentralisée
- Indemnité différentielle de reprise

Siret : [ ] Raison sociale : CENTRE SOCIAL  
 NNI : [ ] 15 Salarié : CAE test

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er trimestre 2024

Quotité : 8.83  
 Salaire de base : 0.00  
 Différentiel sur salaire : 0.00

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Ancienneté d'entreprise		0.00	01/01/2024	
Prime Ségur		0.00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0.00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0.00	01/01/2024	
Salaire additionnel		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		0.00	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0.00	01/01/2024	

Brut 0,00 Net imposable 0,00  
 Net à payer avant imposition 0,00 Net à payer après imposition 0,00

NOUVEAU Bulletin généré en Inconnu Rattachement Création 04/01/2024 Quitter

**Navigation**

**Général**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer

---

- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin

---

- A partir du brut
- A partir du net

---

- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

## CCN sport et animation :

Ajout dans « Données conventionnelles » de la 'Prime personnelle' (prime conventionnelle 2511 et 1518 pour animateurs et professeurs liée à l'activité)

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

## TYCOON

### Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: [REDACTED]  
 NNI: [REDACTED] Salarié: A. [REDACTED]

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67  
 Salaire de base: [REDACTED]

Données conventionnelles		Pénibilité	
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement
Prime Ségur		0,00	01/01/2024
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024
Salaire additionnel		994,58	01/01/2024
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024
Acquisition compétences palier 3		206,25	01/01/2024
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024
Prime personnelle		0,00	01/01/2024

**Brut** 3 059,17      **Net imposable** 2 508,80  
**Net à payer avant imposition** 2 421,64      **Net à payer après imposition** 2 288,67

**Navigation**

**Général**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer

---

- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin

---

- A partir du brut
- A partir du net

---

- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 08/01/2024 Quitter



## ADMINISTRATIF SALARIE

### ► Salarié étranger

Le pays de naissance doit obligatoirement être renseigné.



Le lieu de naissance doit être saisi uniquement s'il est connu.  
 Ne pas saisir de nom de pays dans la case « Lieu de naissance » .

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

# IMPACT EMPLOI

## Fiche administrative du salarié

NNI : 2001199257002 70 ... Nom : MIMANOVRA Prénom :  
 Employeur (Siret - RS) : - Archivé : Non

Coordonnées	Informations complémentaires
- Nom de naissance :	- Civilité : Madame - Né(e) le : 25/11/2000
- Adresse : 9 RUE DE BOURGOGNE	- Lieu de naissance : BICHKEK
- Adresse :	- Pays de naissance : KIRGHIZISTAN
- CP / Ville :	- Nationalité : Etrangère
- Pays :	- Dom. Fiscale : FRANCE
- Tél. :	- Catégorie salarié :
- Email :	- Date 1ère embauche : 10/10/2022
Complément d'information pour résident à l'étranger :	Attribution NNI provisoire : <input type="checkbox"/>
- Code distribution :	NTT généré : <input type="text"/>

Dernier contrat	
Type contrat :	Statut catégoriel : Non Cadre
Mode calcul :	Fonctionnaire : Non Fonctionnaire
Nature contrat :	Retraite : Non Retraité
Libelle emploi :	Taxe sur les salaires : <input type="checkbox"/>
Date :	Formation Professionnelle : <input checked="" type="checkbox"/>
Horaire mensuel :	Taxe Spécifique CFP : <input type="checkbox"/>
	Retenue fiscale à la source : <input type="checkbox"/>

**Navigation**

**Général**

Créer un salarié :

- Fiche vide

Modifier un salarié :

- Ouvrir
- Enregistrer

Gestion employeur :

- Liste des salariés
- Multi-employeurs

Retour à l'écran principal

Convention collective

Gestion des contrats

Caisses sociales

Coordonnées bancaires / Salaires

Informations complémentaires

Formulaires types liés à l'emploi

Liste des bulletins

Historique des messages

Modifier Quitter

## ► Contrat Mandataire social

Dans la liste Type de contrat : 'Salarié sans assedic' a été remplacé par 'Mandataire social'



## PARAMETRAGE

## ► Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN...)



**Attention : Veuillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées** (prévoyances (valeur forfait pour le calcul sur base forfaitaire ainsi que les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées...).

► **CCN Eclat : valeur du point**

A compter du 1er janvier 2024, la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à **7.01 €**

A compter du 1er janvier 2024, la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à **6.60 €**

► **CCN du SPORT**

- **SMC** : Les SMC de chaque groupe ont été mis à jour .

- **Prévoyance** :

A compter du 1er janvier 2024, le **taux de cotisation global du régime conventionnel** de prévoyance est fixé à **0,84%** de la rémunération brute du salarié, selon la **répartition** suivante :

- **0,42%** pour l'**employeur** et
- **0,42%** pour le **salarié**

► **CCN Familles Rurales**

La valeur du point de la CCN Familles rurales est revalorisé à **5.36 €**.

► **CCN Alisfa**

La valeur du point de la CCN Alisfa est revalorisé à **4.5833 €**.

► **CCN Aide à domicile**

La valeur du point de la CCN Aide à domicile est revalorisé à **5.77 €**.



## DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

### ► Montant net social

Le montant net social est véhiculé en DSN via le bloc S21.G00.58

Si vous constatez une erreur dans le montant calculé, envoyez un message à l'assistance en précisant le montant attendu et le bulletin de paie calculé.

### ► Fin de contrat

Ajout du motif « **refus du contrat de Sécurisation professionnelle** » au niveau de la **saisie de la fin de contrat**.



## AUTRES DECLARATIONS

### ► DRA

L'aide au remplissage est disponible.

### ► Taxe sur les salaires

L'aide au remplissage est disponible.

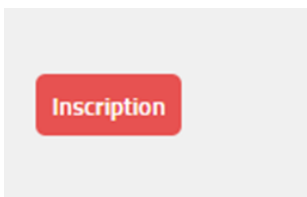


## RAPPELS

### ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2024 à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2024, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est à installer sur votre poste de travail.



Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2024 à partir du [portail DSN](#).



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN



Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

**Information** : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur

Net-Entreprise, au besoin .

**Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.**

### ► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

#### Précisions :

Au regard de l'affluence des messages d'assistance, nous sommes dans l'obligation de prioriser certaines demandes :

1/ les messages dont l'objet concerne une modification de contrats seront traitées au fil de l'eau.

2/ les messages dont l'objet est une demande de régularisation retraites seront priorisés en fonction des montants à régulariser.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

**Vous avez la possibilité de saisir un commentaire sur cette page, si une donnée de paramétrage était manquante.**



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.





## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



---

[\*\*CCN Alisfa – nouveauté bulletin de paie\*\*](#)



## Fiche Pratique – CCN ALISFA



### **Contexte**

La CCN ALISFA a actualisé son mode de calcul de la rémunération.

En attendant des développements supplémentaires dans une version prochaine, voici quelques conseils pour les bulletins de janvier.

Une étude est en cours pour pouvoir intégrer une zone « salaire socle », et l’affichage de la pesée.

### **Saisie du bulletin**

1) Modifier les infos complémentaires du salarié. Supprimer le coefficient précédent, compléter le nombre de point d’ancienneté comme indiqué dans la nouvelle classification. (*ATTENTION à bien sélectionner ancienneté distincte sur le bulletin de paie*)

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

# IMPACT EMPLOI

## Fiche administrative du salarié

NNI : [ ] 84 ... Nom : [ ] Prénom : [ ]  
 Employeur (Siret - RS) : [ ] - Archivé : Non

Convention collective Informations complémentaires Informations DSN

01/10/2009-30/06/2022 01/07/2022-31/12/2023 01/01/2024-31/12/2024

Supprimer l'information Nouvelle information Modifier l'information

- Date de début : 01/01/2024 - Date de fin : 31/12/2024

- Niveau : [ ] - Coefficient : [ ] - Indice de départ : [ ]

0,000 % Pts d'ancienneté : 20,00000

calculée avec salaire de base  
 distincte sur le bulletin de paie

- Autres pts : [ ] - Taux horaire : [ ] - Pts min conventionnel : [ ]

- Groupe : [ ]

- Horaire hebdomadaire :  <= 10H  > 10H et < 24H  => 24H

MODIFICATION Quitter

2) Aller sur la saisie des salaires sur le mois de janvier 2024, Saisir le salaire socle dans la zone salaire de base =  $22100/12 = 1841.67$



Pour les temps partiels calculer le prorata au temps de travail.

3) Dans la zone « données conventionnelles, le montant de la prime d'ancienneté s'est bien calculé pour un temps complet, dans notre cas 20 points\* valeur du point 4.5833 = 91.67.

**Attention, le calcul de la prime d'ancienneté est proratisé à tort pour les temps partiels. Il convient d'effacer le montant calculé automatiquement et de saisir le bon montant.**

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

# TYCOON

## Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: ETABLISSEMENT NUMERO 01

NNI: [REDACTED] Salarié: [REDACTED]

Janvier 2024 Periode d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er trimestre 2024

Quotité: 151,67

Salaire de base: 0,00

**Navigation**

**Général**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net

- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime d'ancienneté		91,67	01/01/2024	
Ajustement SMIC		0,00	01/01/2024	
Astreinte		0,00	01/01/2024	
Déroulement de carrière		0,00	01/01/2024	
Rémunération individuelle supplémentaire		0,00	01/01/2024	
Prime de sujétion		0,00	01/01/2024	
Ajustement conventionnel		0,00	01/01/2024	
Majoration familiale de salaire		0,00	01/01/2024	
Supplément familial		0,00	01/01/2024	
<b>Brut</b>	0,00	<b>Net imposable</b>		0,00
<b>Net à payer avant imposition</b>	0,00	<b>Net à payer après imposition</b>		0,00

NOUVEAU Bulletin généré en Inconnu Rattachement Création 08/01/2024 Quitter

Ensuite toujours dans données conventionnelles, choisir « salaire additionnel » faire le calcul, dans notre cas 217 points \* valeur du point 4.5833 = 994.58.

Enfin, il convient de saisir la valeur « acquisition compétences », dans notre cas la salariée à plus de 20 ans de présence dans l'entreprise, et donc 45 points.  $45 * 4.5833 = 206.25 \text{ €}$ .

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

## TYCOON

### Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: ETABLISSEMENT NUMERO 07

NNI: 1000075407100012 Salarie: ANOFA [REDACTED]

Janvier 2024 Periode d'emploi: 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67

Salaire de base: 1 841,67

**Navigation**

**Général**

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net

Retour à l'écran principal

Zones complémentaires

Gestion congés payés

Données conventionnelles, Pénibilité

Fin de contrat

Arrêt de travail

Régularisations des cotisations

Liste des bulletins générés

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaire additionnel		994,58	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		206,25	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024	
Prime personnelle		0,00	01/01/2024	
<b>Brut</b>		<b>3 059,17</b>		
<b>Net à payer avant imposition</b>		<b>2 421,64</b>		
		<b>Net imposable</b>		<b>2 508,80</b>
		<b>Net à payer après imposition</b>		<b>2 288,67</b>

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 08/01/2024 [quitter]

## Bulletin de paie

### ► Bulletin détaillé

Convention : 1261 - CCN des acteurs du lien soci  
 Taux horaire : Coefficient :  
 Indice de départ : Valeur point : 4.5833  
 Points d'ancienneté : 20 Points complémentaires :  
 % ancienneté : Complt minimum conventionnel :

madame laurette TRAVERS  
 25 rue de verdun  
 50120 EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

SPECIMEN

SPECIMEN

SPECIMEN

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales		Bases	Cotisations patronales	
			Taux	Montant		Taux	Montant
<b>Salaire</b>	<b>151.67</b>			<b>1 841.67</b>			
Prime d'ancienneté				91.67			
Salaire additionnel				994.58			
Acquisition compétences palier 3				206.25			
<b>Salaire Brut</b>				<b>3 134.17</b>			

### ► Bulletin simplifié

Qualification	Éducatrice	Indice de départ	
Convention	1261 - CCN des acteurs du lien soci	Valeur du point	4.5833
% ancienneté		Points d'ancienneté	20
Points compétence		Complément minimum conventionnel	

**Madame fabienne TRAVERS**

25 rue de verdun  
50120 EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

Date de paiement : 31/01/2024  
Mode de paiement : Chèque bancaire

SALAIRE BRUT	Quantité ou base	Montant
<b>Salaires de base</b>	<b>151.67</b>	<b>1 841.67</b>
Prime d'ancienneté		91.67
Salaires additionnel		994.58
Acquisition compétences palier 3		206.25
<b>TOTAL BRUT</b>		<b>3 134.17</b>

## Indemnité de maintien de salaire

Pour les salariés qui avec la nouvelle classification ont un salaire inférieur à celui qu'ils avaient avec l'ancienne, dans données conventionnelles, vous trouverez une ligne vous permettant de saisir l'«indemnité de maintien de salaire ».

**Impact Emploi - [Bulletin de salaire]**

**Fiche du bulletin de salaire**

Siret: [REDACTED] Raison sociale: [REDACTED]  
 NNI: 1 [REDACTED] Salarié: [REDACTED]

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67  
 Salaire de base: 1 841,67

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaires additionnel		994,58	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		206,25	01/01/2024	
<b>Indemnités de maintien de salaire</b>		<b>0,00</b>	<b>01/01/2024</b>	
Prime personnelle		0,00	01/01/2024	

**Brut** 3 059,17 **Net imposable** 2 508,80  
**Net à payer avant imposition** 2 421,64 **Net à payer après imposition** 2 288,67

Navigation: Général  
 Via le bulletin précédent  
 Modifier le bulletin en cours  
 Enregistrer  
 Supprimer  
 Aperçu bulletin détaillé  
 Aperçu bulletin simplifié  
 Impression du bulletin  
 A partir du brut  
 A partir du net  
 Retour à l'écran principal  
 Zones complémentaires  
 Gestion congés payés  
 Données conventionnelles, Pénibilité  
 Fin de contrat  
 Arrêt de travail  
 Régularisations des cotisations  
 Liste des bulletins générés

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 08/01/2024 Quitter

---

## Lisez-moi V3.01.005 – novembre 2023



### V.3.01.005 / 17 novembre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.005 d'Impact emploi association.

---

#### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



#### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de

**travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

### ► **Alerte – Sollicitations excessives des demandes de régularisation**

Les demandes de régularisation pour modification de contrats sont excessives et récurrentes.

Nous vous invitons à recadrer la relation avec les employeurs dont vous gérez la paie et d'être vigilant à ce que les documents (bulletins, bordereaux...) soient vérifiés dans un délai raisonnable. Dans votre relation contractuelle, vous pouvez prévoir d'ajouter une clause concernant les échanges entre vous et l'employeur et prévoir des sanctions graduées en cas de transmission tardives d'informations, par exemple.



## BULLETIN DE SALAIRE

### ► **Nouvelle absence : congé projet transition professionnelle**

Une nouvelle absence est créée. il s'agit de l'absence pour projet de transition professionnelle :

Motif	date de début	date de fin	date de reprise	Complément libellé	Nomb heure
Entrée en cours de mois					0
Sortie en cours de mois					
Absence autorisée					
Absence non autorisée					
Période de non activité intermittent					
Chômage partiel					
Chômage partiel réduction du temps de travail		00		<b>Net imposable</b>	
Congé parental d'éducation		00		<b>Net à payer après imposi</b>	
Congé de présence parentale					
Congé de solidarité familiale					
Congé de proche aidant					
Congé divers non rémunéré					
Congé sans solde > 30 jours					
Congé pour mandat parlementaire					
Congé de conversion avec prise en charge par					
Congé de conversion sans prise en charge par					
Congé projet transition prof.					
Inaptitude temporaire liée à la grossesse					



## PARAMETRAGE

### ► Taux paritarisme CCN Sport

Le taux de la **cotisation CIF paritarisme** à appliquer à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2023 passe à **0,08 %**. Cette version prend en compte cette évolution.



*Si vous avez déjà établi vos bulletins de novembre 2023, pensez à les **recalculer avant d'envoyer votre DSN.***

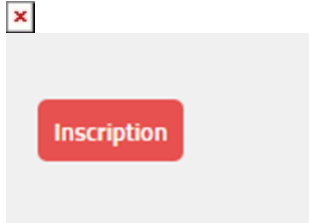


## RAPPELS

## ► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

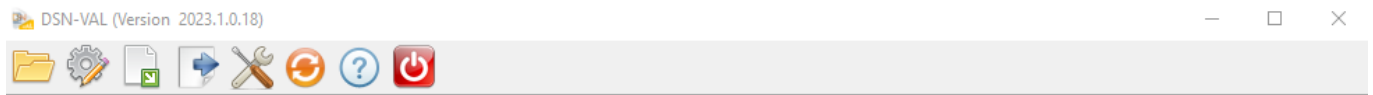
Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



## ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.18** :



**Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

## ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



---

**[Lisez-moi V3.01.004 – octobre 2023](#)**



## V.3.01.004 / 2 octobre 2023

Voici les principales corrections et nouvelles fonctionnalités du logiciel à découvrir dans la version 3.01.004 d'Impact emploi association.

### Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Paramétrage](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



### INFORMATIONS IMPORTANTES

#### ► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



**Installation multiposte** : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

## ► **CRM PAS**

La DGFIP ayant mis à disposition les taux PAS actualisés dans les CRM disponibles du mois d'Août pour application sur les bulletins de septembre, pensez bien à vérifier l'intégration de ces CRM reçus à l'issue de la DSN de juillet.

### **Rappel :**

La récupération des taux PAS doit se faire **mensuellement**.



*Pour accéder à la gestion des flux PAS et procéder à l'intégration automatique des CRM, vous devez préalablement avoir réalisé toutes les étapes de la gestion des flux DSN jusqu'à l'onglet annule et remplace.*



Dans Impact emploi, à partir de l'onglet « **Actions mensuelles/trimestrielles** », choisissez « **Gestion des flux** » puis « **Prélèvement A la Source** »

La fenêtre « **Gestion des flux PAS** » s'affiche :

- Sélectionnez le **dossier** ainsi que le **mois de dépôt DSN** concerné
- Dans le volet « **Réception compte-rendu** », cochez ensuite la ou les associations pour lesquelles vous souhaitez faire l'intégration automatique des CRM.
- Cliquez enfin sur le bouton « **Intégration automatique** ».

La fenêtre « **Gestion des flux PAS** » s'affiche : **Tous les taux ne sont pas toujours disponibles en même temps**. Si c'est le cas, reproduire la démarche plusieurs fois.

Les CRM PAS (taux) sont disponibles à partir du 23 du mois du dépôt du mois de la DSN.



Veillez, avant de faire vos paies, vérifier que tous les taux sont remontés. **Vous devez visualiser autant de drapeaux verts sur la colonne N (excepté DSN à néant) que de SIRET déposés en DSN.**

[Fiche pratique : intégration automatique des CRM PAS](#)



## BULLETIN DE SALAIRE

### ► Prime d'intermittence

La prime d'intermittence prévue dans certaines conventions collectives est développée.

Vous pouvez la saisir au niveau de l'onglet « Données conventionnelles ».

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime de mariage		0.00	01/09/2023	
Prime de PACS		0.00	01/09/2023	
Prime de naissance		0.00	01/09/2023	
Prime d'adoption		0.00	01/09/2023	
Indemnités à temps partiel moins de 24h		0.00	01/09/2023	
Plurivalence verticale		0.00	01/09/2023	
Plurivalence horizontale		0.00	01/09/2023	
Prime d'intermittence	test	100.00	01/09/2023	
Ancienneté d'entreprise	test 02	130.00	01/09/2023	

### ► Prime exceptionnelle d'ancienneté

La prime exceptionnelle d'ancienneté prévue dans la convention collective du sport est développée. Elle se nomme Ancienneté d'entreprise.

Vous pouvez la saisir au niveau de l'onglet « Données conventionnelles ».

Données conventionnelles		Pénibilité		
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime de mariage		0.00	01/09/2023	
Prime de PACS		0.00	01/09/2023	
Prime de naissance		0.00	01/09/2023	
Prime d'adoption		0.00	01/09/2023	
Indemnités à temps partiel moins de 24h		0.00	01/09/2023	
Plurivalence verticale		0.00	01/09/2023	
Plurivalence horizontale		0.00	01/09/2023	
Prime d'intermittence	test	100.00	01/09/2023	
Ancienneté d'entreprise	test 02	130.00	01/09/2023	

[RETOUR  
SOMMAIRE](#)



**PARAMETRAGE**



1/ Ouvrir la modification de bulletin

2/ Supprimer la ligne de l'indemnité spécifique de rupture conventionnelle

3/ Ressaisir l'indemnité de rupture conventionnelle pour la prise en compte du calcul de la contribution patronale

RETOUR  
SOMMAIRE

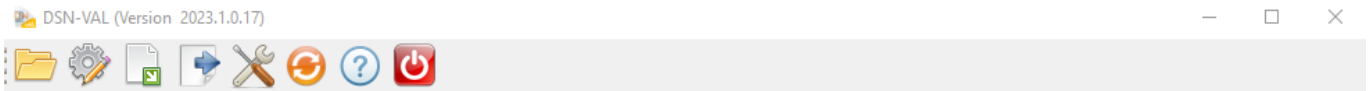


## RAPPELS

### ► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version à installer

Afin d'être en **conformité avec la norme DSN 2023**, une **nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val** est **disponible** sur votre poste de travail.

La dernière version de DSN-Val est la **2023.1.0.17** :



**Attention !** Pensez à mettre à jour régulièrement l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils.



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN

### ► Rappel : Comment joindre l'assistance ?

Pour toute demande d'assistance, l'**unique adresse** est : [impact-emploi-association@urssaf.fr](mailto:impact-emploi-association@urssaf.fr).

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

**Merçi de ne pas réitérer l'envoi d'un même message** afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

L'équipe Impact emploi vous remercie !



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse [moe-impact@acoss.fr](mailto:moe-impact@acoss.fr) est parfois redirigé vers les SPAMS.



## FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches mises à votre disposition** :

- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !  
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

**PLUS**



# Montant Net Social. Apprenti avec une rémunération > 79 % SMIC



## Fiche Pratique – Montant Net Social. Apprenti avec une rémunération > 79 % SMIC



### ► Contexte

#### ► Nouvelle mention sur le bulletin de paie

les bulletins de salaire de septembre comporteront une mention nouvelle : le montant net social. Cette nouvelle donnée servira uniquement aux allocataires du RSA et de la prime d'activité dans un premier temps.

[Une nouvelle donnée de référence] :

Le « montant net social » correspond au revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux rendus obligatoires par la loi. Ce montant net social [va apparaître sur vos bulletins de salaire à compter de la fin du mois de juillet. À terme, ce montant net social sera l'information prise en compte par tous les organismes sociaux pour établir les droits aux différentes prestations.

Pour vérifier les modalités de calcul, le BOSS comporte un onglet dédié : [Montant net social – Boss.gouv.fr](https://boss.gouv.fr)

### ► Calcul

Le « montant net social » est constitué de l'ensemble des sommes brutes correspondant aux rémunérations et revenus de remplacement versés par les employeurs à leurs salariés (salaires, primes, rémunération des heures

supplémentaires, avantages en nature, indemnités de rupture, etc.), diminuées des cotisations et contributions sociales qui leur sont applicables.

Pour vérifier le calcul, il est préférable d'ouvrir le bulletin détaillé.

## ► Bulletin de paie

### ► Bulletin de paie simplifié

Éléments	Quantité ou base	Montant		
<b>SALAIRE</b>	<b>151.67</b>	<b>2 500.00</b>		
<b>SALAIRE BRUT</b>		<b>2 500.00</b>		
<b>Cotisations et contributions sociales</b>				
	<b>Base</b>	<b>Taux salarial</b>	<b>Part salarié</b>	<b>Part employeur</b>
<b>SANTE</b>				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	1 119.68			175.00
Complémentaire Santé	3 666.00	0.47	17.23	17.23
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	<b>2 500.00</b>			<b>48.25</b>
<b>RETRAITE</b>				
Sécurité Sociale plafonnée	1 119.68	6.90	77.26	213.75
Sécurité Sociale déplafonnée	1 119.68	0.40	4.48	47.50
Complémentaire Tranche 1	1 119.68	5.15	57.66	179.00
<b>FAMILLE</b>	<b>2 500.00</b>			<b>86.25</b>
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b>				
Chômage	1 119.68			105.00
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				<b>10.40</b>
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	0.00	6.80		
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	0.00	2.90		
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS</b>				<b>-157.06</b>
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>156.63</b>	<b>725.32</b>
<b>RETENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS</b>				
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>			<b>2 343.37</b>	
<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>				<b>2 343.37</b>
<b>Impôt sur le revenu</b>				
	<b>Base</b>	<b>Taux personnalisé Taux non personnalisé</b>		<b>Montant</b>
Impôt sur le revenu prélevé à la source	0.00	0.00		0.00
<b>Net payé en euros</b>				<b>2 343.37</b>
Total versé par l'employeur				3 225.32

Salaire brut -total des cotisations et contributions

2500-156.63 =**2343.37**

[RETOUR SOMMAIRE](#)

[MONTANT NET SOCIAL](#)

# Montant Net Social. Avantages en nature et frais professionnels



## Fiche Pratique – Montant Net Social. Avantages en nature et frais professionnels



### ► Contexte

#### ► Nouvelle mention sur le bulletin de paie

les bulletins de salaire de septembre comporteront une mention nouvelle : le montant net social. Cette nouvelle donnée servira uniquement aux allocataires du RSA et de la prime d'activité dans un premier temps.

[Une nouvelle donnée de référence] :

Le « montant net social » correspond au revenu net après déduction de l'ensemble des prélèvements sociaux rendus obligatoires par la loi. Ce montant net social [va apparaître sur vos bulletins de salaire à compter de la fin du mois de juillet. À terme, ce montant net social sera l'information prise en compte par tous les organismes sociaux pour établir les droits aux différentes prestations.

Pour vérifier les modalités de calcul, le BOSS comporte un onglet dédié : [Montant net social – Boss.gouv.fr](https://boss.gouv.fr)

### ► Calcul

Le « montant net social » est constitué de l'ensemble des sommes brutes correspondant aux rémunérations et revenus de remplacement versés par les employeurs à leurs salariés (salaires, primes, rémunération des heures

supplémentaires, avantages en nature, indemnités de rupture, etc.), diminuées des cotisations et contributions sociales qui leur sont applicables.

Pour vérifier le calcul, il est préférable d'ouvrir le bulletin détaillé.

## ► Bulletin de paie

### ► Bulletin de paie simplifié

Éléments	Quantité ou base	Montant
<b>SALAIRE</b>	<b>151.67</b>	<b>2 037.50</b>
Avantage en Nature - Repas		104.00
<b>SALAIRE BRUT</b>		<b>2 141.50</b>

Cotisations et contributions sociales	Base	Taux salarial	Part salarié	Part employeur
<b>SANTE</b>				
Sécurité Sociale - Maladie Maternité Invalidité Décès	2 141.50			149.91
Autre prévoyance Tranche 1	2 141.50	0.57	12.21	34.69
Complémentaire Santé	3 666.00	0.47	17.23	17.23
<b>ACCIDENTS DU TRAVAIL - MALADIES PROFESSIONNELLES</b>	<b>2 141.50</b>			<b>27.63</b>
<b>RETRAITE</b>				
Sécurité Sociale plafonnée	2 141.50	6.90	147.76	183.10
Sécurité Sociale déplafonnée	2 141.50	0.40	8.57	40.69
Complémentaire Tranche 1	2 141.50	4.92	105.36	158.26
<b>FAMILLE</b>	<b>2 141.50</b>			<b>73.88</b>
<b>ASSURANCE CHÔMAGE</b>				
Chômage	2 141.50			89.94
<b>AUTRES CONTRIBUTIONS DUES PAR L'EMPLOYEUR</b>				<b>56.01</b>
CSG déductible de l'impôt sur le revenu	2 133.03	6.80	145.04	
CSG/CRDS non déductible de l'impôt sur le revenu	2 133.03	2.90	61.86	
<b>EXONERATIONS DE COTISATIONS</b>				<b>-348.26</b>
<b>TOTAL DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS</b>			<b>498.03</b>	<b>483.08</b>
<b>REVENUES ET REMBOURSEMENTS DIVERS</b>				
Transport : Abonnement transport collectif			125.00	
Retenue avantages en nature			-104.00	
<b>MONTANT NET SOCIAL</b>			<b>1 690.37</b>	

<b>NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU</b>	<b>1 664.47</b>
--	-----------------

Impôt sur le revenu	Base	Taux personnalisé Taux non personnalisé	Montant
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 722.56	2.10	36.17

<b>Net payé en euros</b>	<b>1 628.30</b>
Total versé par l'employeur	2 624.58

Salaire brut -total des cotisations et contributions + part salarié  
prévoyance + part employeur prévoyance :

$$2141.5 - 498.03 + 12.21 + 34.69 = \mathbf{1690.37}$$

[RETOUR SOMMAIRE](#)

[MONTANT NET SOCIAL](#)